L'affaire Stavisky

(Suite de la première page)

Comment furent retrouvés les talons

L'inspecteur Bony est arrivé à la Sûreté générale à 11 h. 15.

Il subit en souriant l'assaut des photographes, puis se rend dans le bureau de M. Geay, directeur de la Sûreté, que venait de quitter M. Ordonneau, juge d'instruction, porteur des fameux talons des chèques de Stavisky.

Peu après, on obtenait les précisions suivantes sur les circonstances de la découverte des talons:

La communication mystérieuse, informant l'inspecteur Bony que les talons des chèques Stavisky se trouvaient à sa disposition, est parvenue à l'inspecteur jeudi matin. Elle émanait d'un indicateur de la Sûreté dont les renseignements avaient toujours été considérés comme très intéressants.

Se trouvant, du fait de sa radiation provisoire des cadres de la Sûreté, dans l'impossibilité de prendre livraison lui-même de ces documents, l'inspecteur Bony donne alors rendez-vous à son correspondant pour le soir même, à son domicile, à 21 h. 30, se réservant d'alerter, entre temps, la Sûreté générale.

Désireux de se disculper avant de s'acquitter de sa mission, l'inspecteur Bony s'est rendu tout d'abord devant le Conseil de discipline, accompagné de MM. Louvel, ancien collaborateur de M. Maginot; Mittelhauser, sous-directeur du deuxième bureau au ministère de l'Intérieur et des deux inspecteurs principaux, MM. Beau, de Nancy et Courrier, de Strasbourg.

Après avoir obtenu le quitus qu'il escomptait, M. Bony s'est présenté à M. Geay et lui a fait part des faits qui lui avaient été révélés. Il était alors 19 h. 30. Le directeur de la Sûreté générale, se rendant compte de l'importance des déclarations de son subordonné, a alerté aussitôt le ministre de l'Intérieur, qui a révélé à son tour ces faits nouveaux à la connaissance du garde des Sceaux.

La mise sous scellés

D'un commun accord, il a été décidé que MM. Ordonneau et Delgay prendraient possession des talons au domicile de M. Bony. Ces magistrats se sont trouvés au rendez-vous fixé. Ils étaient accompagnés d'un substitut. Peu après, arrivait à son tour, escorté d'un garde du corps, le porteur des talons. D'une pièce voisine, les magistrats ont perçu les échos d'une discussion entre les deux hommes et l'inspecteur Bony.

M. Ordonneau ayant par mégarde déplacé un meuble, le mystérieux personnage porteur des talons a sursauté.

— Il y a du monde à côté. Vous m'avez attiré dans un guet-apens, s'est-il écrié en proie à une vive frayeur.

L'inspecteur Bony a expliqué alors à son interlocuteur pourquoi il ne pouvait établir lui-même la procédure de mise sous scellés des talons.

Puis ayant fait cette révélation, il a introduit dans la pièce les magistrats.

Complètement rassuré, le personnage s'est décidé, sans aucune difficulté, à remettre ses documents, qui ont été ensuite, jusqu'à 8 heures du matin, soigneusement examinés et placés régulièrement sous scellés.

Ces talons se divisent en quarante-huit souches. Ils sont tous rédigés de la main de Stavisky. Les noms qui sont inscrits en regard des sommes versées n'appartiennent pas, pour la plupart, à des personnalités connues. Tels sont les premiers éléments des faits nouveaux autour desquels on observe une grande discrétion à la Sûreté.

Une mise au point de M. Paul Reynaud

Paris, 2 mars. — M. Paul Reynaud communique une note disant qu'il résulte du communiqué publié hier, par la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky, qu'il figure au dossier de la Société Foncière une note de M. Prince « relative au classement d'une affaire Hudelo (Société Foncière) en octobre 1930, à la suite d'une conférence entre MM. Raoul Péret, garde des Sceaux; Paul Reynaud, ministre des Finances et Pierre Laval, ministre du Travail. »

Il oppose à cette information un démenti catégorique. La Commission d'enquête aura à rechercher de qui elle émane et comment elle est parvenue à M. Prince, car son intervention dans cette affaire s'est produite dans un sens diamétralement contraire.

Les rapports de M. Lescouvé concluent à la lourde responsabilité de M. Pressard

Paris, 2 mars. — On connaît maintenant le texte exact des deux rapports adressés par M. Lescouvé, premier président de la Cour de cassation, le conseiller doyen Bourgeon et le conseiller Le Marc Hadour, au ministre de la Justice.

Le premier, qui date du 27 janvier 1934, donne les raisons des renvois. Elles sont d'ailleurs simples: maladie de Stavisky. Il va sans dire que le rapport conclut à l'irrecevabilité de ces raisons et les déplore. Mais il est trop tard.

Le deuxième rapport est daté du 27 février 1934.

MM. Lescouvé, Bourgeon et Marc Hadour rappellent que le garde des Sceaux, par dépêche du 19 février, leur signale l'existence de deux rapports de la police judiciaire datant de 1930 et appelant l'attention du Parquet sur les agissements dangereux de Stavisky. Le garde des Sceaux leur demandait de rechercher les raisons de l'inaction du service financier.

Un événement tragique, écrivent les auteurs du rapport, a privé notre enquête d'un témoignage essentiel: l'assassinat du conseiller Prince.

Ce long rapport met en lumière comment le Parquet de la Seine a laissé sans suite les avertissements de MM. Pachot et Gripois sur les agissements de Stavisky et les démêlés de MM. Pressard et Prince.

Le rapport Lescouvé insiste sur la gravité d'une démarche spontanée faite le 15 février au soir, par M. Prince, auprès de M. Lescouvé. Celui-ci vit arriver M. Prince dans son cabinet, manifestement ému, venant, disait-il, pour libérer sa conscience. Ayant été très impressionné par l'incident survenu à la première chambre, au sujet des rapports Gripois et Pachot, il voulait affirmer que lorsqu'il avait reçu le premier de ces rapports il l'avait soumis à son chef, en lui faisant remarquer l'importance. M. Pressard l'avait prié de lui remettre ces rapports, afin de pouvoir les montrer et sans préciser à qui il ferait cette communication.

Après la réception du second rapport et de la lettre Pachot, M. Prince en avait encore parlé à M. Pressard, qui avait conservé les pièces et ne les lui avait rendues que de longs mois après.

M. Prince avait chez lui des notes qui lui servaient à préciser les faits dans un rapport qu'il devait fournir à la fin de la semaine et que, dans une lettre du 19 à M. Lescouvé, il s'excusait de ne pouvoir transmettre encore, n'ayant pu consulter le dossier de la Foncière, auquel il voulait se reporter pour plus de précision. Cette lettre du 19 s'est croisée avec la convocation adressée à M. Prince, l'invitant à comparaître le 21 devant la Commission. Le 20, M. Prince trouvait la mort à Dijon, sans avoir pu transmettre son rapport.

Il reste que la police judiciaire, en mars 1930, appela instamment l'attention du Parquet sur la nécessité de contrôler l'activité des sociétés Stavisky et que le procureur a estimé que l'enquête sommaire de 1929 le dispensait de vérifications nouvelles.

« C'en est assez, pensons-nous, dit le rapport, pour que son attitude soit sévèrement appréciée. »

Les signataires, dans leur rapport du 27 janvier, admettaient que M. Pressard avait fait une faute en ne surveillant pas l'expédition de l'affaire Stavisky devant la 13e chambre et en s'abstenant de donner à ses substituts l'instruction de s'opposer aux renvois.

« C'est là, concluent MM. Marc Hadour, Bourgeon et Lescouvé, un ensemble de faits qui ont eu pour résultat de permettre à Stavisky de poursuivre ses agissements criminels et qui nous paraissent avoir engagé lourdement la responsabilité de M. Pressard, chef du Parquet de la Seine. »

M. Geay et M. Pachot déposent devant la Commission d'enquête

Paris, 2 mars. — La Commission s'est réunie sous la présidence de M. Flé, vice-président.

Voici, d'après le compte rendu officiel, une physionomie de ses travaux:

La Commission a procédé à l'audition de M. Geay, directeur de la Sûreté générale. Le témoin, autorisé par M. Sarraut à ne pas invoquer le secret professionnel, prête serment. M. Geay expose les conditions dans lesquelles les talons de chèques sont parvenus, cette nuit, aux mains de la Sûreté générale.

— Que savez-vous sur les talons de chèques eux-mêmes?

M. Geay répond que ce n'était pas à lui à en prendre connaissance.

Un des commissaires insiste pour savoir ce qui avait été fait par la Sûreté générale lorsque la Commission d'enquête a réclamé au ministère que le nécessaire fût accompli pour retrouver les talons de chèques.

Le témoin répond que ses services n'avaient aucun indice leur permettant de les découvrir. La preuve, néanmoins, qu'ils ne restaient pas inactifs, c'est que les talons sont à la disposition de la justice.

Un des commissaires observe que c'est à un moment où il n'était pas en service que l'inspecteur Bony, suspendu de ses fonctions, a fait la découverte des talons de chèques.

A 17 heures, M. Pachot, ancien commissaire divisionnaire aux délégations judiciaires, est introduit. Il prête serment. Le témoin dit qu'il connaît les faits matériels et les exposera, mais qu'il n'est pas renseigné quant aux responsabilités qui ont pu être engagées.

En 1926, Stavisky a volé deux agents de change sans que ceux-ci s'en aperçussent. Un fonctionnaire, M. Gripois, en a avisé M. Pachot qui pria les agents de change de vérifier leurs dossiers; ils s'aperçurent alors que Stavisky leur avait volé 8 millions. Il fut très difficile de trouver Stavisky qui, pourtant, vivait à Marly-le-Roi et venait à Paris deux fois par semaine, faire la noce.

— Pourquoi fût-ce si difficile?

— C'est que l'intéressé avait des intelligences dans le petit personnel des administrations. C'est par le plus grand des hasards qu'après trois mois de recherches vaines, M. Pachot trouva enfin Stavisky. Stavisky resta 16 mois en prison. Les rapports d'experts n'étaient pas encore remis. Stavisky se plaignait de sa santé, il fut examiné par un médecin et mis en liberté provisoire, mais invité à quitter Paris, il resta à Paris.

L'inspecteur Gripois avisa M. Pachot que Stavisky constituait des sociétés fictives, dont une société foncière qui avait son siège place Saint-Georges. M. Prince était alors à la section financière du Parquet. Cette société foncière se livra à des opérations illégales avec les fonds qu'elle tirait de ses augmentations de capital et qu'elle employa en particulier à rembourser le Crédit municipal d'Orléans. M. le substitut Prince fut informé de ces faits par M. Pachot.

— Pourquoi les communications faites au Parquet de la Seine n'ont-elles pas abouti?

Le témoin estime que le Parquet ne devait pas être libre.

— Qui le paralysait?

— Des hommes politiques dont je ne puis citer les noms, sur de simples racontars.

— Quels hommes politiques?

— De hauts parlementaires parmi lesquels figurent des hommes qui avaient été ministres et pouvaient le redevenir.

Le témoin ajoute qu'il refuse faute de certitudes et par un sentiment d'honnêteté, de citer des noms. Il déclare ensuite qu'il n'a pas à donner d'explication sur l'article qu'il a publié dans « Paris-Soir », mais qu'il attribue, au Parquet, le fait que ses rapports n'ont pas abouti.

Des commissaires rappellent que le témoin a écrit dans un périodique qu'il avait été écœuré par des interventions d'avocats parlementaires. Ils insistent à plusieurs reprises pour savoir dans quelles circonstances et qui étaient ces parlementaires.

Le témoin répond qu'il ne peut rien préciser, au moins quant à présent, au sujet du rôle que certains parlementaires auraient pu jouer. Toutefois, le nom de M. Georges Bonnet a été cité plusieurs fois, il y a 7 ou 8 mois.

Invité à dire s'il a la certitude absolue que le rapport Cousin est bien parvenu au Parquet, il répond affirmativement.

— Sous quelle autorité est placée la section financière?

— Sous l'autorité du procureur de la République.

— Le témoin a-t-il insisté pour qu'une suite fût donnée à l'affaire d'Orléans dont il avait entretenu M. le substitut Prince?

— Oui.

— Sur quel point auraient pu s'exercer utilement les influences politiques en faveur de Stavisky?

— Il est inconcevable que la libération provisoire n'ait pas été révoquée, alors que l'activité du bénéficiaire de cette libération était dangereuse et signalée comme telle.

— Avez-vous demandé cette révocation au Parquet?

— La correction ne me permettait pas de m'adresser directement au procureur de la République. Je devais passer par l'intermédiaire des substituts, à qui j'ai fait part de mon étonnement.

— Etes-vous intervenu auprès du préfet de police?

— Je ne pouvais m'adresser directement qu'à mon supérieur hiérarchique, le directeur de la police judiciaire.

— Le témoin a prononcé le nom de M. Georges Bonnet. A-t-il des preuves contre ce parlementaire?

— Non.

Le président exprime le regret que M. Pachot n'ait fourni aucune précision à la Commission sur les interventions parlementaires en faveur de Stavisky. La Commission envisagera ce qu'elle doit faire et statuer.

L'audition de M. Pachot prend fin à 19 h. 25 et la séance est levée.

La prochaine séance aura lieu mardi, à 15 heures.

Pour « plaisanter », Garat avait dérobé des formules de convocation à un juge d'instruction

Bayonne, 2 mars. — Au cours d'une dernière confrontation avec Tissier, Garat, député radical de Bayonne, mis en présence d'imprimés utilisés par les juges d'instruction pour des convocations et trouvés dans son cabinet d'avocat à Paris, a déclaré:

— Je reconnais avoir dérobé ces circulaires et ces enveloppes chez un juge de mes amis pour faire une plaisanterie à un camarade, mais cela est d'ailleurs sans importance. Ce petit larcin remonte à huit ans et n'a aucun rapport avec l'affaire Stavisky.

Mais, parmi les circulaires qu'on trouvait une imprimée en 1932, ce qui avait amené cette réponse de l'inculpé:

— Si cette convocation est dans le dossier, j'affirme qu'elle n'a pas été trouvée chez moi.

Il importait de savoir si le fait était exact ou si Garat n'avait pas dérobé ces imprimés depuis la création du Crédit Municipal de Bayonne, dans le but d'appuyer quelque chantage en utilisant adroitement ces convocations fictives, qu'il aurait ensuite promis de faire annuler.

Aujourd'hui, le juge d'instruction a reçu la réponse à la commission rogatoire qu'il avait lancée à Paris et l'on apprend que l'imprimé portant la date de 1932 a été joint par erreur aux pièces trouvées chez Garat.

Au Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur

LE GÉNÉRAL DE DIVISION LASSON *vient d'être nommé, aux termes d'un décret soumis par M. Chéron à la signature du Président de la République, membre du Conseil de l'Ordre national de la Légion d'honneur.*

Au Conseil des Ministres

Paris, 2 mars. — Les ministres se sont réunis en Conseil, vendredi matin, à 10 h., sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République.

Les délibérations ont duré jusqu'à midi 45.

Le président de la République a remercié et félicité M. Gaston Doumergue, président du Conseil, et M. Germain-Martin, ministre des Finances, de l'effort heureusement déployé pour le vote du budget par les deux assemblées parlementaires.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires étrangères, a fait au Conseil un exposé détaillé de la conversation que le président du Conseil et lui ont eue, hier, avec M. Eden, lord du Sceau privé. Il a été décidé que le Conseil de la Défense nationale serait très prochainement appelé en vue de préparer la décision du gouvernement, à donner son avis sur les mémorandums des divers pays relatifs à la question du désarmement.

M. Lamoureux, ministre du Commerce, a mis le Conseil au courant de l'état des conversations avec l'Angleterre, en vue de la conclusion d'un accord commercial.

M. Queuille, ministre de l'Agriculture, a entretenu ses collègues de la question du blé.

De son côté, M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, a mis le Conseil au courant des opérations de police effectuées hier, au sujet de l'affaire Stavisky. C'est ainsi qu'il a déclaré que les talons de chèques ont été mis sous scellés et qu'ils seront communiqués au Parquet, qui en vérifiera l'authenticité, et à la Commission d'enquête parlementaire.

D'autre part, les divers projets de loi qui devront être votés par le Parlement avant la séparation seront examinés au cours du prochain Conseil de cabinet qui se tiendra mardi.

L'INDOMPTABLE

(Mondial ...)

Au Musée de la Guerre, au château de Vincennes, a lieu une exposition de souvenirs de guerre à la mémoire du roi Albert.

Cette gravure qui y figure représente le Kaiser disant au roi Albert: « Vous avez tout perdu. » Le Roi-Chevalier répond: « Sauf mon âme! »

La Commission d'enquête sur les événements du 6 février entend M. Meyer

Paris, 2 mars. — Voici d'après le compte-rendu officiel, quelques détails sur l'audition de M. Meyer, commissaire divisionnaire, qui s'est expliqué sur les événements entre le 9 janvier et le 5 février, à la réunion de la Commission d'enquête sur les événements du 6 février.

Le témoin donne quelques détails sur les manifestations du 9 et 11 janvier, notamment sur le nombre des manifestants, les emplacements des arrestations et les blessés. Le 22 janvier, les manifestations furent plus violentes et des déprédations commises: grilles arrachées, arbres déracinés, bancs descellés.

M. Meyer explique la tactique des manifestants, qui fuyaient le contact avec la police. 20 gardiens de mon district, ajoute-t-il, ont été blessés ce jour-là et le chiffre des arrestations fut environ de 215.

Le 23 janvier, les manifestations revinrent dans le même secteur. Elles ont présenté un certain caractère de violence, et il y eut intervention d'agents, de gardes à pied et même de gardes à cheval.

83 arrestations et 13 agents blessés.

Le 27, c'est sur les grands boulevards, entre la Madeleine et le carrefour Drouot que les manifestations se sont déroulées. Deux colonnes de plusieurs milliers d'hommes ont tenté de se diriger vers la Chambre. Elles ont été arrêtées, l'une et l'autre, rue Royale. Il y a eu 25 à 30 arrestations, quelques agents ont été blessés.

Répondant à une question du président, M. Meyer dit que la police a été presque toujours en face d'elle, au cours des manifestations de la rive gauche, des membres de l'Action française; des adhérents des Jeunesses patriotes et de la Solidarité française se sont joints aux manifestants royalistes.

M. Jean Goy. — Le témoin a-t-il le sentiment qu'il s'agissait de troupes d'assaut visant un objectif déterminé?

M. Meyer. — J'avais surtout le sentiment que c'étaient là des gens qui voulaient manifester leur opinion.

A une question de M. Ramette, M. Meyer répond qu'il n'a pas reçu d'instructions spéciales concernant les chefs des manifestants.

M. Romadier remarque que le nombre des arrestations est allé croissant et demande si c'est l'effet d'une tactique nouvelle de la police.

Seulement la conséquence de l'ampleur des manifestations répond le témoin. Il n'y a pas eu de coups de feu, nul d'armes saisies est amené encore à préciser M. Meyer. Quant aux pétards dont se sont servis les manifestants, on ne peut dire s'ils ont servi de signal convenu. —

Me Campinchi s'étonnant que sur quatre cents arrestations, un seul manifestant ait été envoyé au Dépôt, M. Meyer explique le fait par le petit nombre de flagrants délits constatés. Il précise d'ailleurs que le service d'ordre a été suffisamment énergique, à telle enseigne qu'on a accusé les agents de brutalité.

M. Marchand, directeur des services de la police municipale, dépose aussi sur les manifestations de janvier. Il confirme les indications données par M. Meyer et apporte des détails sur la manifestation du 27 janvier, qui fut plus grave et dont l'objectif était le ministère de l'Intérieur. Le témoin signale les dégâts commis dans les cafés des boulevards, les kiosques brûlés.

M. Marchand ayant parlé de la résistance des dirigeants, M. Vincent-Auriol lui fait préciser qu'il s'agit de MM. Pujo et Calzant. Sur une question du député de la Haute-Garonne, M. Marchand pense que la Solidarité Française était présente puisque son président a été arrêté.

M. Paul Guichard, directeur général de la police municipale, expose ensuite les conditions dans lesquelles la police municipale est informée, par les renseignements généraux, des manifestations projetées.

Le témoin rappelle qu'il a déjà réfuté, dans une lettre qu'il a adressée au préfet, le 2 février, l'accusation de complaisance portée contre la police.

La consigne donnée en janvier était la suivante: A aucun moment, le Palais-Bourbon et le ministère de l'Intérieur ne devaient être atteints.

A la suite de plaintes formulées contre des violences reprochées aux agents, on a recommandé à ceux-ci le sang-froid.

En janvier, aucune suspicion de complot, aucune crainte sérieuse d'émeute n'apparaissait dans les notes des renseignements généraux. L'organisation la plus active, à ce moment, est l'Action française. Les instructions étaient d'opérer le plus d'arrestations possible. Il y en a eu plus de 2.000 en janvier. Ces arrestations ne peuvent donner lieu à des poursuites judiciaires. On a envisagé la saisie des journaux. Elle s'est révélée impossible; on est allé jusqu'à arrêter des manifestants éventuels dès 14 h. Tout ce qui pouvait être fait l'a été.

Il importe enfin de considérer qu'aucun des objectifs: la Chambre des Députés, le ministère de l'Intérieur, n'a été atteint.

Répondant à une nouvelle demande de M. Campinchi, M. Guichard précise qu'on ne peut envoyer au dépôt que les auteurs de flagrants délits et qu'il est difficile de prendre ceux-ci sur le fait.

M. Ruccart demande si dans le plan établi pour la protection de la Chambre des députés est prévu un barrage pour empêcher l'accès de la place de la Concorde ou seulement un barrage sur le pont. M. Guichard répond que cela dépend des cas. Le plan d'interdiction de la Concorde n'a pas été appliqué depuis 1918.

Après deux questions de M. Ramette qui s'étonne que les arrestations préventives n'aient pas été plus nombreuses, et de M. Romadier, la Commission sur la proposition de son président a décidé d'entendre mardi à 14 h. 30, MM. Perrier et Noël, et mercredi MM. Chautemps et Chiappe. La séance est levée à 19 h. 40.

Un large mouvement de soumission au Maroc

Rabat, 2 mars. — Les progressions réalisées par les troupes françaises ces jours derniers et l'action politique habilement menée, ont provoqué, dans la journée du 1er mars, le déclenchement d'un large mouvement de soumission qui s'est étendu à différents points du pourtour de la zone insoumise.

Devant le groupement du général ...troux, le caïd des Akhasse, nommé El Hanassi, avec lequel des pourparlers étaient engagés depuis plusieurs jours a accepté sans combat toutes les conditions qui lui étaient posées.

Sa soumission a entraîné celle de plus de 2.500 familles.

D'autre part, la totalité des fractions Aït Brahim et Aït Sahel, qui bordent le Nord de l'enclave de l'Ifni, s'est jointe à cette démarche.

La targuyba, traditionnelle cérémonie de soumission, aura lieu demain après-midi et le caïd El Hanassi guidera lui-même les colonnes françaises à travers le pays Akhass.

Par ailleurs, l'importante confédération des Aït Ba Amrane qui peuple l'enclave espagnole de l'Ifni est entrée en pourparlers avec le général commandant supérieur et a accepté les conditions de l'accord de bon voisinage qui avaient été soumises à ses représentants.

Les Aït Abdala ont fait leur soumission au détachement du colonel Marratuech qui, parti d'Agadir-Tesguent, a progressé en direction de Tamanart. Les fractions dissidentes voisines sont entrées en pourparlers avec les représentants français.

Enfin, les délégués des tribus Bou Oudraar et Ida ou Yzid, à l'est de Zaouia de Timguilcht, se sont présentés à Tamanart au général Giraud et ont reconnu l'autorité du Maghzen.

Ces différentes soumissions, en désagrégeant profondément le bloc des tribus de l'Anti-Atlas ont ouvert aux troupes françaises, un accès pacifique au cœur du pays dissident. Ces résultats importants, obtenus en huit jours, sont dus, pour une large part, au patient travail de pénétration politique poursuivi avec persévérance auprès des tribus insoumises et également à l'impression profonde produite chez les dissidents par la progression rapide des éléments motorisés du groupe des opérations de l'Est.

Des révélations à propos du scandale des contrats postaux américains

Washington, 2 mars. — La Commission d'enquête sénatoriale sur l'affaire des contrats postaux a pris connaissance aujourd'hui de révélations sensationnelles.

Il a été annoncé, en effet, que, parmi les personnes ayant facilité aux Compagnies aériennes l'obtention des contrats postaux annulés par le président Roosevelt, se trouvaient les fils respectifs de quatre parlementaires influents du parti républicain: Charles Fess dont le père était le président du Comité national républicain; Ernest Smoot, Julius Kahn et Philip.

— A Vienne, l'ex-chancelier Renner et l'ex-bourgmestre Eitz ont été incarcérés à la prison du tribunal central, sous l'inculpation de haute trahison.

LES PREMIERS ESSAIS DE L'AVICYCLETTE

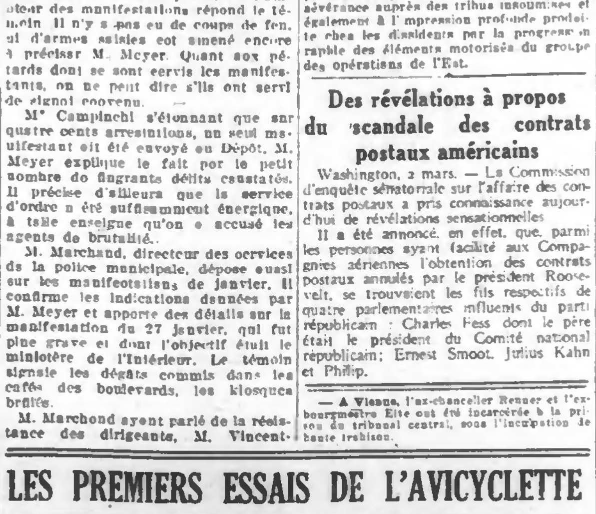

Le coureur cycliste BREAU *vient de faire, à Monthléry, ses premiers essais sur une curieuse bicyclette ailée, avec laquelle il a roulé à 25 kilomètres à l'heure.*

VOICI L'AVICYCLETTE ROULANT A PETITE ALLURE. (Photo N.Y.T.)

Un gros évènement à Tournai

sera celui offert par la Maison Gaby et Rosa, 79, rue Marché-aux-Herbes, une des premières maisons de Haute Couture de Bruxelles. Leur merveilleuse collection de modèles de Paris (Worth, Jane Lanvin, Doverne, etc...), défilera jeudi 8 mars, à 14 et 16 h., au Thé de l'Hôtel de l'Europe, Grand'Place, à Tournai.

La baisse des salaires dans le textile lillois

LE SYNDICAT DES FILATEURS DE COTON MAINTIENT SA DÉCISION

M. Julien Le Blan, président du Syndicat des filateurs de coton, a rendu compte hier à ses collègues de l'entrevue qu'il avait eue la veille avec le ministre du Travail.

A l'issue de cette réunion, M. Le Blan a déclaré être déçu du fait que les pouvoirs publics ne tenaient pas leurs engagements relativement à la défense du textile du Nord.

L'industrie cotonnière lilloise n'a plus d'autre alternative que de réduire considérablement ses prix de revient, salaires et frais généraux, ou de fermer tout ou partie des usines.

Et, pour comble de malheur, le Gouvernement, par arrêté du 1er mars, vient d'accorder à la Tchécoslovaquie, à la Belgique et aux Etats-Unis un relèvement de leurs contingents.

Devant cet état de choses, le Syndicat des filateurs maintient sa décision de baisser les salaires de ses ouvriers dans une proportion de 6 % pour les hommes et 8 % pour les femmes.

« Pourquoi les femmes doivent se grouper »

Une conférence sera donnée 20, rue de l'Orphéon (1er étage), le dimanche 4 mars à 15 h., par Mlle A. Bazy, secrétaire générale de la F.N.F., qui traitera le sujet suivant: « Pourquoi les femmes doivent se grouper? »

Un consulat britannique attaqué dans le Turkestan

La Nouvelle Delhi, 2 mars. — Au cours d'une razzia sur la vieille cité de Kashgar (Turkestan chinois), par une tribu rivale, le consulat britannique a été attaqué.

L'assaut des assaillants a été repoussé, mais un domestique indigène a été tué.

Quatre sujets anglais, dont le médecin adjoint du consulat, ont été blessés.

Un Comité national pour l'érection à Paris d'un monument à Albert Ier

Le maréchal Lyautey vient d'accepter de se mettre à la tête d'un comité national qui se propose d'ériger à Paris un monument au Roi-Chevalier, Albert Ier.

Le comte William d'Ormesson sera le secrétaire général de ce comité.

Ses appels seront entendus de tous les Français, car tous les Français se souviennent.

Un monument au Roi-Soldat, c'est le pieux monument du souvenir de la France.

LA GRANDE TOMBOLA de la Presse du Nord

On sait en quelle haute estime cette tombola est tenue par nos populations.

On sait le succès qu'elle obtient chaque fois, succès mérité par l'honnêteté de son fonctionnement, la publicité de ses tirages, l'importance et la beauté de ses lots, la modicité du prix des billets.

LES LOTS

1° Un portefeuille d'une valeur de **50.000 fr.**

2° Un portefeuille d'une valeur de **20.000 fr.**

3° Un portefeuille d'une valeur de **10.000 fr.**

4° Un portefeuille d'une valeur de **5.000 fr.**

25 portefeuilles de 1.000 fr.

Le PRIX DU BILLET reste fixé à UN FRANC.

COTONS

LIVERPOOL, 2 mars.

Importations, 30.707; Américain, hausse 3; Brésilien, hausse 3; Egyptien, hausse 2-3.

Terme	New-Orléans Préc.	New-Orléans Jour	New-York Préc.	New-York Jour
Disponible	11.97	—.—	12.20	12.30
Février	—.—	—.—	—.—	—.—
Mars	11.83	12.11	11.98	12.17
Avril	—.—	—.—	11.93	12.28
Mai	11.98	12.24	12.00	12.28
Juin	—.—	—.—	12.06	12.33
Juillet	12.14	12.30	12.14	12.38
Août	—.—	—.—	—.—	—.—
Septembre	—.—	—.—	12.24	12.31
Octobre	12.26	12.53	12.29	12.56
Novembre	—.—	—.—	12.30	12.64
Décembre	12.37	12.81	12.41	12.87
Janvier	12.40	12.65	12.47	12.75

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 1.000; aux ports du Golfe, 15.000; aux ports du Pacifique, 2.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 5.000; France et Continent, 37.000; Japon et Chine, 3.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres: Sur Paris, 77.[illegible]; sur Bruxelles, 216.15; Esc. hors banque, 0 15/16; Prêt à court terme, 0 3/4.

New-York: Sur Paris, 6.56; sur Londres, Câb. transf., 5.07 1/2; sur Bruxelles, [illegible]

SUCRES. — Cuba prompte livraison, 847; A terme: Sur mars, 157; mai, 161; juillet, 165; septembre, 169; décembre, 173; janvier, 174; mars, 177. — Ventes, 10.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 2 mars. — La fermeté des principales cotées ayant eu une influence favorable sur le marché. Aujourd'hui on notait également moins de nervosité au sujet du bill de contrôle. La clôture a été ferme avec des hausses sur certaines valeurs allant jusqu'à trois dollars. Les opérations ont porté sur 1.480.000 titres.

L'ouverture a été ferme. Au début de la séance, on a enregistré une hausse modérée, mais étendue, allant de fraction à 2 points, principalement sur les chemins de fer, valeurs industrielles et automobiles. Des ventes répétées ont diminué les gains enregistrés, mais plusieurs valeurs de chemins de fer et automobiles, les services publics du New-Jersey et J. I. Case se sont maintenues en hausse avec un gain d'un point ou plus.

Le marché a été peu animé au début de l'après-midi, mais une très forte demande des principales valeurs a eu une influence favorable sur de nombreuses valeurs qui ont gagné de 1 à 4 points. La tendance à la hausse s'est généralisée au cours des nombreuses opérations qui se sont produites vers la clôture. Celle-ci a été ferme.

NOTRE CONCOURS DE LA PLUS JOLIE VEDETTE

Nous publierons plusieurs fois encore, d'ici le 11 mars, le bulletin de réponse.

Si nous indiquons la disposition du texte de l'enveloppe qui doit contenir les réponses, nous n'en imposons pas le format. Chacun est libre de prendre le format qui lui plaît.

Nous répondrons demain à plusieurs observations et à des demandes de renseignements qui nous ont été adressées.

Dernière Heure

Devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre, M. Louis Barthou parle du danger allemand

Paris, 2 mars. — Répondant cet après-midi devant la Commission des Affaires étrangères de la Chambre au questionnaire que lui avait adressé la Commission mercredi, M. Barthou a fait part à la Commission des inquiétudes que provoquent en France les formations paramilitaires allemandes. Il a indiqué les critiques faites au plan anglais qui, ne tenant pas compte de la période d'épreuve, aboutirait au désarmement de la France et au réarmement pour l'Allemagne. La première année, celle-ci aurait une supériorité sur la France en canons et en tanks.

En outre, en cas de menace d'agression, il n'y aurait aucune garantie de sanctions. M. Barthou a mis M. Eden en garde contre les menaces que le réarmement de l'Allemagne ferait courir à l'Angleterre, particulièrement par suite de l'augmentation de son aviation.

L'assassinat de M. Prince

On parle toujours des fameux documents que le conseiller conservait précieusement

Paris, 2 mars. — M. Lapeyre, doyen des juges d'instruction, a entendu cet après-midi M. Cassolle, expert-comptable au Tribunal de la Seine, ami personnel de M. Prince, à qui il conseilla de faire photographier les documents qui étaient en sa possession. M. Cassolle a confirmé au magistrat qu'il s'agissait bien de deux lettres du procureur de la République à M. Prince, substitut, chef de la section financière et concernant, croit-il, l'affaire Stavisky. Il a ajouté qu'elles avaient un très grand intérêt pour M. Prince et qu'il n'était pas surprenant qu'il ait voulu les conserver tout en ne les confiant pas à un commerçant quelconque et en ne laissant pas les clichés au service de l'identité judiciaire, geste qui eût pu manquer d'élégance de sa part.

L'AFFAIRE STAVISKY

Les chèques sont comparés à leurs talons qu'on vient de retrouver

Paris, 2 mars. — Pendant l'après-midi, au Palais de justice, M. Ordonneau, juge d'instruction, qu'assistaient ses deux collègues, a procédé au rapprochement des chèques avec les talons récupérés au cours de la nuit dernière. La plupart des documents ont été photographiés dans les services de l'identité judiciaire, dirigé par M. Lannié.

D'autre part, M. Ordonneau a entendu deux témoins bénéficiaires de chèques de Stavisky. Tout d'abord, M. Curral, fils du sénateur radical-socialiste de Haute-Savoie et courtier en publicité, qui a reçu un chèque de 50.000 fr. M. Curral a fourni des explications que le magistrat va faire vérifier.

Le juge a entendu également M. Attot, ancien secrétaire général de la Sima, une société de Stavisky qui a reçu lui aussi deux chèques: un de 45.000 fr. et un de 25.000 fr. Il a affirmé qu'il en avait versé le montant à la comptabilité de la Sima où ils devaient être retrouvés.

Dernières nouvelles sportives

BOXE

WALKER BAT GRISELLE

Paris, 2 mars. — En 10 reprises de 3 minutes: Obis Walker bat Maurice Griselle, abandon à la 7e reprise.

En 8 reprises de 3 minutes: Popolo bat Peters aux points.

En 6 reprises de 3 minutes (poids plume): Dimitrios et Barale font match nul; (poids légers): Lorrand bat Pauzoh, abandon à la 2e reprise; Sarine bat Paleta aux points.

Un encaisseur est assailli dans un immeuble à Paris

Paris, 2 mars. — Vers 10 heures, dans le vestibule d'un immeuble, rue de Tallandiers, M. Lucien Passelin, cinquante-neuf ans, encaisseur d'une banque nationale, boulevard Haussmann, demeurant 14, rue Crozatier, a été assailli par des individus qui ont tenté de lui dérober sa sacoche. Le premier, Louis Daver, dix-neuf ans, demeurant 33 bis, cour Claude-Tillier, a été arrêté; le second, Marcel Pelée, même adresse, est en fuite.

M. Passelin a été légèrement blessé par des coups de crosse de revolver.